

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 8 mars 2017**

Présents : Jacqueline DERANCOURT, Simone ESPINASSE, Yves NEDELLEC, Jacques OSTIAN,  
Claude PLANTAMP.

Absents excusés : Marie-Thérèse JORSIN, Nicole PLANTAMP, Jacques VIAL.

### Ordre du jour :

- 1- Modification de la demande d'adhésion.
- 2- Edition d'une annexe explicative concernant l'affiliation à la FFR.
- 3- Modification du RI art.3.
- 4- Calendrier des formations 2017.
- 5- Nouvelle adresse courriel.
- 6- Rando Challenge.
- 7- Divers.

### 1- Modification de la demande d'adhésion.

La Présidente ouvre la séance à 14h10 et présente la nouvelle version de la demande d'adhésion 2017 qui consiste à supprimer un §, repris et détaillé dans l'annexe faisant l'objet du point 2. Précisons que la licence permet d'être couvert 24/24, 7/7 dans le monde entier pour un accident survenu en randonnée à titre individuel ; Jacques OSTIAN souhaite qu'un renvoi 3 soit placé juste après les choix d'assurance et repris en bas de page. A une question de Jacqueline concernant les autres types d'assurance, Claude explique que certains cas peuvent se rencontrer comme la licence familiale, les personnes rattachées, etc... et qu'il est nécessaire de les faire figurer.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité et la nouvelle version est applicable pour être remise aux futurs adhérents, ainsi qu'aux adhésions de l'année prochaine.

### 2- Edition d'une annexe explicative concernant l'affiliation à la FFR.

Jacqueline présente cette annexe qui met en avant tout ce que représente le Comité Départemental auquel nous sommes affiliés : balisage, formation, éditions etc... Jacques OSTIAN propose d'ajouter « La FFR nous représente auprès des Pouvoirs Publics » à la suite du § concernant l'éthique et une réflexion sur les comportements du randonneur.

Adoptée à l'unanimité elle est jointe à ce PV. Nous vous recommandons d'y apporter toute votre attention.

### 3- Modification de l'article 3 du RI.

Il s'agit de mieux accueillir ceux qui souhaitent connaître notre association en leur proposant 2 à 3 essais au lieu d'un ( conseil préconisé par la Fédé.)

Cette modification recueille un avis favorable et sera validée par la prochaine Assemblée Générale.



#### 4- Calendrier des formations 2017.

Jacqueline donne les dates annoncées à la dernière AG du CDRP 05 : 19 et 20 mai pour le balisage, 15 et 16 juin pour le Module de Base à Ceillac, 24 et 25 août le SA1 à Ceillac (réservé aux titulaires du MB). Ces stages sont gratuits et pris en charge par le Comité Régional. Elle encourage vivement les animateurs de s'inscrire auprès d'elle afin de profiter dans une bonne ambiance d'une formation efficace qui éclaire sur les précautions à prendre lors de la préparation des sorties ; et également ceux qui souhaiteraient apporter leur concours à l'encadrement et ainsi de renouveler notre équipe.

*La séance est suspendue à 15h. pour reprendre à la Romettine à l'issue de la réunion de préparation du prochain programme des sorties.*

#### 5- Nouvelle adresse courriel.

Elle figure en tête de ce PV : merci de modifier vos agendas et de la faire connaître car l'ancienne adresse est supprimée.

#### 6- Rando Challenge. : il se déroulera à Mont Dauphin, en association avec les Monuments Nationaux.

L'appel à bénévoles est lancé dans toutes les associations licenciées.

#### 7- Questions diverses.

Jacqueline souligne l'importance des dates butoirs pour l'inscription aux séjours ; merci de les respecter pour des raisons d'organisation car les hébergeurs ont aussi des délais à tenir et demandent au responsable de signer un contrat pour le groupe. Toute modification tardive entraîne des complications et ne peut être qu'occasionnelle.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 17h.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

J. DERANCOURT

C. PLANTAMP



## Annexe : Infos sur les actions de la FFR.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) véhicule à travers le département, via le comité régional région PACA tous les engagements de la FFR dont voici les orientations :

- Développement, entretien et balisage des sentiers GR, GRP et PR ; pour ce faire, formation et encadrement de baliseurs bénévoles en charge de ce travail (ils sont 85 sur le département, découpé en 7 secteurs, couvrant une totalité de 1700 à 1900 km de sentiers).  
Y- compris tout le matériel nécessaire : poteaux, plaquettes, peinture...
- Organiser la formation des animateurs bénévoles : stages, brevets, et les assurer dans l'exercice de leur engagement.
- Organiser des manifestations ouvertes à tout public : Fête de la raquette, Fête de la randonnée, Rencontre franco italienne ...
- Accord avec des hébergeurs (gîtes, refuges) dont vous trouverez la liste dans la rubrique carnet d'adresse du Rando 05.
- Création et édition des Topos Guides : Tour du Queyras, des Ecrins, des Hautes Alpes, Les environs de Gap à pied, de Briançon, des Hautes Alpes... Tous ces fascicules sont en vente dans les offices de tourisme, au CDRP et sont très utilisés par les randonneurs.
- Diffusion du magazine Rando 05 et Passion Rando.

Toutes ces actions ont un coût et concourent au bon fonctionnement et à la dynamique de la Fédération. Celle-ci redistribue des parts aux comités nationaux et régionaux pour aider à leur fonctionnement.

Le montant de la licence ne comprend qu'une toute petite partie de l'argent qui vous est demandé pour l'assurance obligatoire en club, sachant que les assurances individuelles n'assurent quasiment jamais les activités sportives en **associations**.

Par exemple :

- Licence IR : 21,85 € dont 0,45 € pour l'assurance,
- Licence IRA : 24 € dont 2,60 € pour l'assurance,
- Licence IMPN : 34 € dont 12,60 € pour l'assurance,

Pour le détail des garanties, veuillez vous reporter à la licence qui vous a été remise.

A ces actions pragmatiques s'ajoutent une éthique et une réflexion sur les comportements du randonneur, du groupe, ainsi que des conseils édités dans des fascicules à l'attention des animateurs.

La FFR nous représente auprès des pouvoirs publics.

L'affiliation de notre association à ces concepts reflète notre engagement à reconnaître l'importance du travail accompli.

Elle est primordiale et incontournable pour le bénéfice de tous.

J. Derancourt.